



## Fin de contrat CDD remplacement ass mat

-----  
Par infzum

Bonjour,

Début Mars, suite à un accident de voiture, notre assistante maternelle est parti en arrêt de travail pour un moment, pas de date connu à ce jour pour son retour..

Nous avons donc réalisé un CDD de remplacement avec une nouvelle assistante maternelle pour notre enfant. En septembre elle fera sa rentrée scolaire en 1ère année de maternelle et nous n'aurons plus besoin des services d'une nounou (ma femme est a 80% et s'occupe d'elle le mercredi).

Pouvons nous donc licencier notre assistante maternelle de remplacement à la rentrée scolaire sans risque d'être en tort, car d'après ce que je lis, seul un retour de notre assistance maternelle actuellement en arrêt peut justifier l'arrêt du CDD de remplacement, sauf que nous n'avons pas de date de retour et que nous n'aurons plus besoin d'elle non plus à la rentrée..

Voila si vous pouviez nous éclaircir sur le sujet  
Un grand MERCI

-----  
Par ESP

Bonsoir

S'agit-il d'un CDD sans terme précis ?

-----  
Par infzum

Bonjour,

Oui c'est bien ça, un cdd sans termes précis

Merci